

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de topographie swisstopo

Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.36 Dossier traité par: Helena Åström Boss **Wabern, le 7 septembre 2023**

MO-Express nº 2023 / 05

Révision de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) et de l'ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS) Guide pour les adaptations juridiques cantonales

Mesdames. Messieurs.

Lors de sa séance du 23 août 2023, le Conseil fédéral a approuvé la révision de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) ainsi que l'ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS) et les a mises en vigueur au 1er janvier 2024. Ces ordonnances remplacent l'OMO, état au 1er janvier 2023, et l'Ordonnance technique du DDPS sur la mensuration officielle (OTEMO), état au 1er juillet 2008. Nous remercions tous ceux qui ont collaboré activement à l'élaboration de ces révisions, en particulier les membres du groupe de travail AGRAV.

Ces révisions entraînent des adaptations du droit dans les cantons. Afin que les cantons puissent mieux planifier et réaliser ces travaux, le service spécialisé de la Direction fédérale des mensurations cadastrales met à votre disposition un guide correspondant.

Vous trouverez les ordonnances ainsi que le guide dans le manuel de la mensuration officielle sous www.cadastre.ch/mo > Aspects juridiques & publications > Actes législatifs.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales Office fédéral de topographie Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev. Responsable de domaine Christoph Käser Responsable de processus mensuration officielle et du cadastre RDPPF



Office fédéral de topographie swisstopo Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern Tél. +41 58 469 01 11, Fax +41 58 469 04 59 mensuration@swisstopo.ch www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch